



Modification du système de commissions

Par **cimnortp**, le **06/12/2010 à 16:53**

Bonjour, suite à un changement de direction, notre mode de commissionnement a été modifié.
Je souhaiterais savoir si cela est légale sans signer d'avenant à mon contrat de travail de base ?
Merci.

Par **DSO**, le **06/12/2010 à 17:44**

Bonsoir,
Ce n'est pas légal. Le changement de la méthode de commissionnement est une modification d'un élément essentiel de votre contrat de travail, qui ne peut se faire qu'avec votre accord. Bien entendu, tout cela doit se faire par le biais d'un avenant.
Si vous n'êtes pas d'accord, soit l'employeur revient sur sa décision, soit il vous licencie.
Cordialement,
DSO